Matières colorantes dans l'alimentation humaine

1985/0043(COD) - 15/03/1989 - Texte adopté du Parlement après reconsultation

Le Parlement européen a approuvé cette proposition de directive avec les modifications suivantes : -pour l'Erythrosine : .cerises en boîte, il ajoute les autres conserves de fruits rouges (fraises et framboises) et de rhubarbe, .il ajoute également la pulpe de cerises et d'autres fruits rouges, les garnitures de gâteaux ou tartes à base de fruits rouges (fruits 35 mg/kg), et les spécialités de viande (chorizo) 4 mg/kg; -pour le Canthaxanthine : suppression des saucisses de Strasbourg.